

POSITION PAPER – DÉLÉGATION DE LA HONGRIE.

I) PRÉSENTATION DE LA HONGRIE ET CADRE GÉNÉRAL

Ayant intégrée l'UE en 2004, 15 ans après la chute du bloc de l'Est, la Hongrie s'impose désormais comme **actrice complète de la politique européenne** et prend toute sa part aux discussions dans le cadre institutionnel européen. Tout d'abord, la Hongrie occupe une position plus que stratégique et singulière dans la géographie de l'Union européenne, en tant que pays enclavé et central dans la région. En effet, la Hongrie est un point de passage clé pour les flux gaziers et pétroliers, et dispose de capacités de stockage de gaz parmi les plus importantes de l'Union au regard de sa taille[1]. De plus les divers réseaux d'approvisionnement en gaz tels que Vertical Corridor, les réseaux Europe de l'est-Balkans, lient des réseaux de canaux tels que le gazoducs nord-sud européen ou le gazoduc d'Adria qui représentent un enjeu de sécurité et de souveraineté non négligeable. En tant qu'État d'Europe centrale, la sécheresse de l'été 2026 a particulièrement impacté[2] notre production nationale d'électricité, confirmant la place de Budapest au cœur de ces **enjeux climatiques** dont dépendent sa sécurité énergétique.

La **légitimité de Budapest** à intervenir dans le dialogue législatif tient aussi à un mix électrique déjà en état de transition décarbonée, afin d'atteindre les objectifs communs de réduction de GES d'ici 2040). Dans cette même lignée, Budapest réaffirme sa nécessaire **indépendance du gaz russe** sur le long terme pour confirmer les objectifs de totale indépendance d'ici décembre 2026. Depuis la prise de fonctions du Premier ministre **Péter Magyar** ce 9 mai 2026, la Hongrie **réaffirme son ancrage dans le processus décisionnel** de l'UE et l'OTAN. Cette inflexion renforce la crédibilité de Budapest comme partenaire constructif et s'accompagne de la reprise de la coopération avec la Commission, comme en témoigne le déblocage de fonds européens d'investissements révisé dans le cadre de NextGenerationEU[3]. De plus, la Hongrie s'inscrit dans une démarche d'accélération de transition verte, avec 58% de son électricité produite à bas-carbone[4], 24% d'énergie solaire distribuée, ainsi que 28% de l'énergie produite grâce au approvisionnements nucléaires, notamment à travers la centrale Paks I. Dans le cadre de la révision de la Commission relative à la gouvernance de l'union de l'énergie et de l'action pour le climat, la Hongrie inscrit son action dans plusieurs coalitions structurantes qui renforçant son poids au Conseil de l'UE. D'abord avec l'exemple de la convention[5] signée en 2023 entre la **Banque Hongroise de développement et la Banque Européenne d'Investissements** soutenant la Hongrie dans sa transition à hauteur de 100 millions d'euros. Ensuite, en tant que membre de **l'Alliance européenne du nucléaire**, la Hongrie défend la neutralité technologique et la reconnaissance du nucléaire comme énergie bas-carbone, y compris les petits réacteurs modulaires. De plus, sa participation au **Vertical Corridor** agit comme un acteur de la diversification du mix vers un approvisionnement en GNL qui s'inscrit, donc, dans l'ambition de Budapest de se détacher du gaz russe. Enfin, la coalition du groupe **Visegrád** permet une coopération entre États d'Europe de l'Est sur les positions communes des réseaux d'interconnexions.

II) POSITION VIS-A-VIS DE LA PROPOSITION DE L'EDAR

A) Une volonté de détachement du gaz russe pour un mix plus diversifié

La **flambée des prix** de l'énergie provoquée par la guerre au Moyen-Orient est un rappel brutal de la vulnérabilité des États dépendants des combustibles fossiles, et par conséquent souligne l'importance d'augmenter la production d'électricité du bloc à partir de sources renouvelables et ainsi, **impliquer la part du**

[1] avec des Capacités (TWh): 67,7 TWh pour 48,6 TWh de gaz stocké.
[2] https://www.google.com/url?opi=89978449&q=https://fr.euronews.com/video/2026/08/04/face-au-niveau-historiquement-bas-du-danube-les-gouvernements-declenchent-des-mesures-durg&sa=U&ved=2ahUKEwjz4pWB1ISYAxVHSFcBHZMCHboQtwJ6BAhCEAE&usg=AOvVaw1oPX7ZWHTnOvfxNrnVSeYK
[3] https://www.europarl.europa.eu/thinktank/fr/document/EPRS_BRI(2023)747098
[4] https://lowcarbonpower.org/fr/region/Hongrie
[5] https://www.eib.org/fr/press/news/eib-signs-agreement-to-support-energy-efficiency-and-green-investments-in-hungary

nucléaire dans ce bouquet énergétique. De ce fait, nous défendons la reconnaissance du nucléaire comme énergie intégrante des PNEC, pour garantir une production de base stable reconnue pour atteindre les objectifs de réduction de GES d'ici 2050. Pour rappel, 29,9% de l'électricité hongroise provient de la production du nucléaire, d'où l'attachement de Budapest quant à *l'article 194 du TFUE* sur le mix souverain relevant de la compétence de chaque État. Toutefois, nos objectifs s'alignent également sur un mix diversifié et une solidarité européenne *(article 19 et article 41*) quant au soutien d'autres secteurs producteurs d'énergie, notamment l'éolien et les flux de combustibles fossiles. Dans le cas hongrois, la sécheresse a prouvé que les crises exogènes fragilisent les réseaux de l'union et rappellent la nécessité de **prendre en compte les particularités nationales** dans les processus de résorption des crises.

B) Une solidarité européenne autour des interconnexions

La Hongrie soutient les objectifs de neutralité 2050 rappelés par la proposition de la Commission en matière d'autonomie et de sécurité d'approvisionnement. Budapest rappelle sa position quant à sa **stratégie d'interconnexion**[6] énergétique sur le renforcement de sa **sécurité** d'approvisionnement, l'intégration des marchés régionaux d'Europe centrale et l'intégration massive des énergies renouvelables. La position géographique enclavée souligne l'importance des interconnexions comme une **priorité vitale.** Conformément au *Règlement (2018/1999)*, la Hongrie renouvelle sa volonté d'afficher un objectif de 15%[7] d'interconnexions d'ici 2030. Le **cas par cas** doit rester primordial dans cette approche, afin que chaque interconnexion fasse l'objet d'une **analyse coût avantage socio-économique et environnementale rentable** sur le long terme pour l'Etat membre concerné, afin de respecter les particularités nationales. Ainsi, soutenir des projets d'interconnexions, s'ils sont accompagnés de projets d'infrastructures sur le sol national, permettrait d'accélérer la transition de la Hongrie vers les objectifs européens, tout en soutenant l'emploi et la croissance sur le long terme, notamment via les secteurs du transport et du bâtiment.

C) La prise en compte des particularités sociales dans les objectifs de compétitivité.

Enfin, les PNEC présentés comme plans d'investissements, constituent une grande opportunité pour mener à bien une transition efficace. Ainsi, une transition juste doit se coupler avec les **objectifs de productivité et de compétitivité** par la modernisation et la décarbonation industrielle de l'Europe d'une manière neutre sur le plan technologique. Nous portons une attention particulière aux industries traditionnelles afin qu'elles restent résilientes et compétitives sur un marché mondial et dans un environnement géopolitique complexe. Dans le cas de la Hongrie, **devenue hub de la production de batteries automobiles**[8], nous ne pouvons négliger que des objectifs trop contraignants impactent la compétitivité des entreprises hongroises, et par conséquent, des **travailleurs** et investisseurs locaux. Budapest réaffirme sa ligne visant à faire **baisser les prix de l'énergie** et à soutenir la production d'énergie durable dans l'Union auprès de la Commission et du Conseil, tout en privilégiant des investissements orientés vers la recherche et le développement.

III) LES RECOMMANDATIONS DE LA HONGRIE SUR LE TEXTE

A) Un refus des plafonds contraignants et la position du nucléaire dans le texte.

En ce qui concerne les énergies **à faible intensité de carbone** vis-à-vis des objectifs du *règlement 2021/1119*, Budapest soutient une part de nucléaire dans le mix énergétique national comme contribution équivalente aux objectifs en matière d'énergies renouvelables. Toutefois, *l'article 5 a) 3)* fixe un plafond de **12%** de part du nucléaire dans le bouquet énergétique des États membres. Ce plafond entre en contradiction avec les besoins énergétiques de la Hongrie, dont le **nucléaire est le premier pilier** de la production électrique nationale. Les États dépendants du nucléaire n'ont **aucune visibilité** sur le plan à venir, une situation en tension non équivalente sur les jalons de 2032 à 2037. Nous préconisons donc une reconnaissance du nucléaire dans le texte en tant

[6] En tant que pays fortement dépendant des importations (environ 23 % de son électricité et plus de 80 % de ses combustibles),
[7] https://energy.ec.europa.eu/topics/infrastructure/electricity-interconnection-targets_en
[8] Alternatives Économiques, 2026.

qu'énergie bas-carbone intégrée (en vertu de l'article *194 du TFUE* sur le mix souverain), et un **assouplissement d'un seuil trop contraignant** à un taux révisable, indexé sur la part réelle du nucléaire dans chaque État et une prolongation de l'équivalence des plans 2030-2040. Dans la même lignée, le *Considérant 26 fondant l'article 5* doit être révisé afin de prendre en compte les disparités nationales.

B) Une meilleure flexibilité des obligations sur les pays considérés en retard dans leur transition

L'article 37 §1 souligne les recommandations de la commission pour les renouvelables et peut en émettre pour d'autres objectifs et les États concernés relèvent leur contribution (*article 8§3*). Ce relèvement **devient contraignant** car relève d'un niveau calculé (*annexe II*), également lorsque la somme des contributions est considérée insuffisante. Nous demandons que les retards « importants » ne mènent pas in fine à une **sanction financière** pour les États concernés. Budapest propose une **dispense de contribution financière contraignante** des États dont le retard est du aux obstacles listés dans *l'article 39 §2*, ou, dans le cas échéant, prévoir une **adaptation de la taxonomie** pour financer en priorité les projets sur le territoire de l'État contributeur, et **clarifier l'échelle du retard**. Budapest relève que la précarité énergétique comme indicateur de retard **énergétique des États en transition doit nécessairement s'accompagner d'un Fond pour une transition juste pour le climat** afin d'atténuer les impacts socio-économiques de la transition vers la neutralité climatique. De ce fait, l'objectif serait de transformer le mécanisme de financement tourné à la fois vers les énergies renouvelables et bas-carbone distinctement, avec un volet dédié au nucléaire (*cf article. 7, Considérants 15-16*).

C) Un élargissement des critères de crises

Le *§8 de l'article 16* permet aux États membres de réviser à la baisse leurs objectifs ou contribution uniquement quand le Conseil constate une crise d'approvisionnement énergétique dans l'Union (*règlement 2017/1938*), des crises de l'électricité (*2019/944*), ou de mesures adaptées au titre de *l'article 122 §1* du traité de l'UE. Cette construction, pour la Hongrie encore sensible aux aléas climatiques et aux fluctuations de prix de l'énergie, est trop restrictive car ignore les **chocs environnementaux** frappant un État membre de façon individuelle et asymétrique. Nous suggérons d'élargir la tranche temporelle pour qu'elle soit **modulable** et d'**élargir** aux cas du §8 une situation de « crise grave » soutenant les **crises nationales**, qui serait documentée dans la clause de **non régressivité** par un État concerné, sans déclaration à l'échelle de l'UE, afin de conserver des garanties existantes et préserver l'ambition collective. Nous refusons toute mesure menante à des sanctions (*article 41*), afin de soutenir une transition efficace et réaliste et laisser aux industries le temps de s'adapter auxdites crises.

D) Une politique respectueuse des réalités nationales et géographique

Si *l'article 14* mentionne une coopération régionale, il se limite à des fonctions de consultation. D'abord, la modernisation de l'existant et la diversification des routes et des sources doivent s'accompagner d'un **volet de financement** et de suivi sur le long terme, pouvant couvrir les PNEC sur la période 2031-2040. Dans cette lignée, toute publication de points de convergence discutés entre les États membres en vertu de l'article 14 doit faire l'objet de **plans de financements** prévu à l'*article 40 §2* aux infrastructures transfrontalières. Ensuite, nous suggérons que les bénéfices transfrontaliers doivent figurer comme priorité pour réduire les risques de dépendances énergétiques dans le calcul coût-avantages (*article 5*), dans le but d'encourager les États à consentir à des **efforts d'interconnexions** sur le long terme.

E) Des inexactitudes relatives à certains sujets de tensions

Dans sa proposition EDAR, la Commission ne mentionne que peu des sujets liés au **Gaz Naturel Liquéfié (GNL)**, au cœur des enjeux de dépendance et de mixité énergétique (voir FYEO), particulièrement en Europe de l'Est. De plus, le **marché actuel ETS** n'est pas détaillé, alors qu'il aurait été pertinent de rappeler sa révision en ce qui concerne les États dont les entreprises se tournent progressivement vers des objectifs soutenables. Nous préconisons à la Commission d'aborder ces sujets sous peu, dans le cadre d'une procha

révision. Le cas échéant, il sera possible à la Hongrie de porter des amendements sur ladite proposition à propos de sujets cruciaux pour la sécurité énergétique de ses citoyens et la compétitivité de ses entreprises.

SCIENCE POLITIQUE DE L'UE : « LE TRIANGLE INSTITUTIONNEL DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL EN COURS »

Le **triangle institutionnel** à l'échelle de l'Union européenne exerce une fonction **d'interaction efficiente** au sein du processus de dialogue entre les trois institutions à la tête du processus législatif européen, à savoir la **Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen**. Le triangle institutionnel permet de laisser place au consensus politique européen entre les institutions, reposant su un processus décisionnel complexe.

Tout d'abord, la Commission, composée de 27 commissaires, engage la proposition législative dans une procédure de consultation des acteurs grâce au **monopole de l'initiative législative**. Son travail se réalise en amont des plénière et des consultations des autres institutions, réalisant une première élaboration des textes proposés dont la **quasi-totalité formelle** sera adoptée après consultation des États membres et des Parlementaires. La position de la Commission occupe un double rôle, comme Thomas Christiansen[9] la décrit comme responsable devant les États membres et les citoyens, mais également occupe une **fonction d'organe exécutif et d'administration publique.** La Commission a en effet publié une consultation sur la réforme de l'énergie dans l'objectif d'atteindre un consensus de la part de toutes les parties. La commission fait appel à des groupes d'experts de la Commission, qui sont des **"arènes discrètes"** d'échanges et de négociations dans lesquelles les données chiffrées circulent abondamment dans des espaces hybrides entre **registre technocratique et intérêts politiques**, dans ce cas, portant sur les objectifs atteignables en termes de gouvernance de l'énergie européenne.

Toutefois, une telle révision ne saurait mettre l'ensemble des acteurs d'accord au sujet de la proposition de règlement. En effet, malgré l'élaboration d'une politique commune pour un mix souverain et des objectifs environnementaux renouvelés (réduction de 90% de GES d'ici 2050), dans le cadre du jeu, des sujets de **tensions et de désaccords pèsent** au sein des autres institutions, notamment au sujet de la **part du nucléaire dans les PNECS** ou encore les questions de la part du budget de l'UE et des **États membres dans le financement d'un fonds européen pour une transition juste.**

Ensuite, le **Parlement européen**, composé de 720 eurodéputés provenant de **9 groupes politiques**, ainsi que le conseil de l'Union européenne, composé des 27 ministres des pays de l'UE, interviennent selon un processus de **codécision** pour **amender** le texte, c'est-à-dire y apporter des modifications, annulations ou ajouts au texte formel. Le Conseil de l'UE, quant à lui, réunit les 27 Ministres de l'énergie. Du 1er juillet au 31 décembre 2026, la **République d'Irlande occupe la fonction de présidence du Conseil** et œuvre au sein des État membres pour l'organisation des réunions. Il faut préciser que c'est justement au sein du Parlement et du conseil que se **jouent les principaux points de désaccords et alliances**, que ce soit entre les partis politiques ou les États formant des coalitions ou minorités de blocage en vue des plénières de décembre. (Cf FYEO). Le triangle institutionnel est régi par **des lois formelles et informelles**, selon un système de règles en perpétuel mouvement, et donc ne demeure pas une **administration figée**. Le rapport d'activité *2019-2024* du Parlement confirme que le **trilogue** reste le cadre privilégié pour parvenir à un accord, avec 973 réunions tenues au cours de la

[9] Christiansen, T. (1997). Tensions of European governance: politicized bureaucracy and multiple accountability in the European Commission. *Journal of European Public Policy*, *4*(1), 73–90. https://doi.org/10.1080/135017697344244

législature, constituant donc un **processus multiscalaire et multiacteur,** favorisant le dialogue entre plusieurs parties dans différents champs institutionnels.

Ainsi, si les décisions du triangle institutionnel impactent les **représentants d'intérêts**, ils tentent à leur tour d'exercer cet impact a travers des **luttes d'influence** dans un espace très **concurrentiel** pour la maîtrise de **l'agenda politique** et l'action sur l'orientation des politiques et de la régulation de l'UE. Le texte doit être adopté dans les mêmes termes par les représentants des peuples que sont les États, un texte qui dans la question de l'énergie, touche le **marché intérieur, les ménages et la souveraineté nationale**. Ces interactions au sein du triangle institutionnel concrétisent dans le réel le **comportement** des acteurs, instituant des rapports de confiance ou de défiance. En ce sens ; la **culture du compromis** fait front pour négocier les points de désaccords, afin de réinstaurer un effort de confiance autour des **dialogues tripartites** sur des sujets de tensions.

Enfin, le triangle institutionnel doit faire face aux mutations de la **bulle bruxelloise**, avec l'implication d'autres acteurs non institutionnels tels que les groupes lobbyistes, les médias ou parties prenantes **façonnant une socialisation** des différents professionnels des affaires publiques européennes.

